

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0077

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCIENIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, Mme GRANGIE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. TRIEU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme CAMARA-SAKHO, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DRAME, M. SEIDL.

Soit 31 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIAN

14) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2024 RELATIVE AU PROJET DE RÉFECTION ET ISOLATION DES TOITURES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE L'ALLÉE-DES-BOIS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la délibération du conseil municipal n° DEL2020_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

VU le courrier du 18 mars 2024 du préfet délégué pour l'égalité des chances portant sur les modalités d'attribution de la dotation politique de la ville pour l'exercice 2024,

CONSIDÉRANT que le projet de réfection et d'isolation des toitures de l'école élémentaire de l'Allée-des-Bois estimé à 267 964 € HT vise à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans cet établissement scolaire, et qu'il est sollicité une subvention de 214 371,20 € (80 % des dépenses),

CONSIDÉRANT que ce projet d'investissement est situé dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Les Deux-Parcs Lizard,

CONSIDÉRANT que la Commune de Noisiel entreprend des projets d'investissement s'intégrant dans l'une des grandes priorités fixées par le comité interministériel à la ville (CIV),

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet ainsi que le montant total prévisionnel estimé à 267 964 € HT.

AUTORISE le maire à présenter une demande de subvention de 214 371,20 € (80 % des dépenses) auprès de l'État au titre de la DPV 2024 dans le cadre de la réalisation de ce projet. Le reste à charge communal serait donc de 53 592,80 €.

AUTORISE le maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME